

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 18/08/2026 - 26656 - 2020 B 08392 - 889 324 893 - 3DII

①

BILAN - SIMPLIFIÉ

18 AOUT 2026

DGFIP N° 2033-A 2026

certifié conforme

Désignation de l'entreprise		3DII		RUE VICTOR HUGO		93500 PANTIN		Neant ☐	
Adresse de l'entreprise		28							
Numéro SIRET *		88932489300011							
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12			
								Exercice N clos le 31/12/2025	
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	16 000	012		16 000		
		Autres *	014		016				
	Immobilisations corporelles *		028	4 000	030	4 000			
	Immobilisations financières * (1)		040	7 230	042		7 230		
	Total I (5)		044	27 230	048	4 000	23 230		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052				
		Marchandises *	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	376	070		376		
		Autres * (3)	072	157	074		157		
	Charges constatées d'avance *		092		094				
	Valeurs mobilières de placement		080		082				
	Disponibilités		084	512	086		512		
	Total II		096	1 045	098		1 045		
	Total général (I + II)		110	28 275	112	4 000	24 275		
PASSIF						Exercice N 1		NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120			1 500			
	Ecart de réévaluation		124						
	Réserve légale		126						
	Réserves réglementées *		130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *		131		)	132			
	Report à nouveau		134			-20 289			
	Résultat de l'exercice		136			-1 951			
	Subventions d'investissement		137						
	Provisions réglementées		140						
	Total I		142			-20 740			
Provisions pour risques et charges		Total II	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166			422			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA :)		169	3 374	)	172	5 146		
	Comptes courants d'associés		173			39 447			
	Autres dettes		175						
	Produits constatés d'avance		174						
Total III		176			45 015				
Total général (I + II + III)		180			24 275				
RENOUVELLEMENT	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2026

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise 3DII

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
31/12/2025

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210			
	Production vendue	{	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
				217		218		
						20 149		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée *					224		
	Subventions d'exploitation reçues					226		
Autres produits					230			
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	20 149	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234			
	Variation de stock (marchandises)*				236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	192		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240			
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	19 724		
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243	496	244	1 607	
	Rémunérations du personnel*				250			
	Cotisations sociales :	(dont cotisation obligatoire de l'exploitant		380		252		
	Dotations aux amortissements* :	(dont amortissement du fonds de commerces		255		254	578	
	Dotations aux dépréciations				256			
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
	Total des charges d'exploitation (II)					264	22 100	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	-1 951	
	Produits financiers (III)	280			Charges financières (IV)	294		
	Produits exceptionnels (IV)					290		
	Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art.217 octies)	347		300		
dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art.39 quinquies D)			348					
	Impôts sur les bénéfices* (VII)				306			
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	-1 951	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2			312	314	1 951	
REINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles*				322			
	Impôts et taxes non déductibles* (Cf page 7 de la notice 2033.NOT-SD)				324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs Liquidatives sur OPC	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensée de réintégration)(art.239 sexies D)	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
DEDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986		ZFU-TE (44 octies A)	987	342		
	France Ruralités Revitalisation (FRR) (art.44 quinquies A)	181		JEI (44. sexes A)	989			
	ZRD (44.terdecies)	127		ZRR (44 quinquies)	138			
	Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)	991		Investissements outre-mer	344			
	ZFANG (44. quaterdecies)	345						
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art.44 sexdecies)	992		Zone de développement prior.	993			
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit				346	350	
		Déduction Exceptionnelles :	- art.39 decies				655	
			- art.39 decies A				643	
			- art.39 decies B				645	
			- art.39 decies C				647	
			- art.39 decies D				648	
			- Simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641	
			- art.39 decies F				990	
- art.39 decies G				649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	354	1 951
Déficits	Déficits de l'exercice reporté en arrière *					356		
	Déficits antérieurs reportables : *					22 397	dont imputés sur le résultat :	360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370	372	1 951

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	16 000	402		404		406	16 000				
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450	4 000	452		454		456	4 000				
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480	7 230	482		484		486	7 230				
TOTAL		490	27 230	492		494		496	27 230				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres Immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	3 422	542	578	544		546	4 000				
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570	3 422	572	578	574		576	4 000				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

eLogiciel MTAE

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 *Septies* A bis du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : 3DII

Néant ☐*

I

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
	Provisions pour risques et charges	620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
	TOTAL	680		682		684		686	

B

MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Installations techniques, matériel et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C

VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II

DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	22 397
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982b	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982t	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	22 397
Déficits de l'exercice	860	1 951
Total des déficits restant à reporter	870	24 348

III

DIVERS

Primes de cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	325		381	
Montant de la TVA collectée				374	4 030
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	360
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

IV

TRAVAILLEURS INDEPENDANTS

Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social	690	
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social	691	
Revenu brut social (si le montant est négatif)	692	
Revenu brut social (si le montant est positif)	693	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : 3DII		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2025		et clos le : 31/12/2025	
		Données en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	376		
Dont apprentis	657		
Dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachés à une activité normale et courante	119		
Total 1	106		
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	113		
Variation positive des stocks	111		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
Total 2	144		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121		
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	150		
Total 3	152		
IV - Valeur ajoutée produite			
Total 1 + Total 2 - Total 3	137		
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330 CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF.	117		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE-SD. Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Mono-établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (Report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art.223 A du CGI)	026		
Période de référence	du		au
Date de cessation	186		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portée en ligne 128

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 1330-CVAE-NOT-SD (§ Répartition des salariés) et dans la notice n° 2033-NOT-SD (§ Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs).

Société 3DII

SARL au capital de 1 500 Euros

Siège social : 28 RUE VICTOR HUGO, 93500 PANTIN

RCS BOBIGNY 889 324 893

certifié conforme


**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU
07/08/2026**

L'an DEUX MILLE VINGT SIX,

Et le SEPT AOÛT,

A QUATORZE heures,

Les associés de la société à responsabilité limitée 3DII se sont réunis en assemblée ordinaire annuelle au siège social, sur convocation faite par la gérante le 20/07/2026.

Madame Suzanne BAILLIEZ (née ASTA), préside la séance en sa qualité de gérante.

Sont présents les associés :

- Madame Suzanne BAILLIEZ (née ASTA)
- Madame Epiphanie GANTINE
- Monsieur Charles SOOPEN

Les associés présents ou représentés sont propriétaires de :

- Madame Suzanne BAILLIEZ (née ASTA)

BA EG CS

Propriétaire de..... 60 parts

- Madame Epiphanie GANTINE

Propriétaire de..... 20 parts

- Monsieur Charles SOOPEN

Propriétaire de..... 20 parts

Soit un total de..... 100 parts.

Madame le Président constate en conséquence que l'assemblée générale peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise pour chacun des points évoqués dans l'ordre du jour adressé aux associés.

Madame le Président rappelle ensuite aux associés que l'ordre du jour de la présente assemblée générale ordinaire annuelle est le suivant :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 07/08/2026

1) Lecture du rapport de gestion de la gérance de la société à responsabilité limitée 3DII, sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31/12/2025,

2) Examen par les associés et approbation des comptes et du bilan de la société à responsabilité limitée 3DII, et quitus de la gérance pour l'exercice écoulé,

3) Affectation du résultat de l'exercice clos au 31/12/2025.

Le Président présente alors aux associés les comptes qu'il a établi à la clôture de l'exercice, conformément aux dispositions statutaires. Il a établi l'inventaire actif et passif de la société à la clôture de l'exercice, le compte de résultat et le bilan de la société.

Le Président dépose ensuite sur le bureau de l'assemblée :

- Les comptes annuels, inventaire, compte de résultat et bilan de la société pour l'exercice clos le 31/12/2025,

- Son rapport sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos au 31/12/2025,

- Le texte des résolutions proposées aux associés,

- Un double de chacune des convocations adressées aux associés le 20/07/2026.

BA EG CS

Le Président rappelle ensuite que les comptes sociaux, le rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé, ainsi que le texte des résolutions proposées à l'assemblée, ont été envoyés aux associés plus de quinze jours avant la date de tenue de la présente assemblée, et que pendant ce même délai l'inventaire de la société a été tenu à leur disposition au siège social de la société 3DII.

Le Président fait ensuite lecture des différents rapports, et présente le texte des résolutions qu'il propose à l'assemblée générale, la discussion s'engage entre les associés, et personne ne demandant plus la parole, Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée après avoir entendu le rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos au 31/12/2025, et pris connaissance des comptes et du bilan de la société pour ledit exercice, les approuve dans leur totalité tels qu'ils lui ont été présentés et donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT :

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune somme correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 1 951 euros, avec ancien solde de report à nouveau débiteur de 20 289 euros, de la manière suivante :

- En report à nouveau débiteur : 22 240 euros

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Madame Suzanne BAILLIEZ (née ASTA)

Madame Epiphanie GANTINE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'EG' or similar, written in a cursive style.

Monsieur Charles SOOPEN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'CS' or similar, written in a cursive style.